



Le 3 mai 2020

M. le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme

Vous écrivent : Fabien Claveau, secrétaire académique adjoint du SNES-FSU Clermont,
Philippe Leyrat, secrétaire départemental du SNES-FSU Puy de Dôme,
Claude Delétang, secrétaire départemental de la FSU 63

Objet : condition de la réouverture progressive des collèges du département.

Lors de son allocution télévisée, le premier ministre Edouard Philippe a annoncé la possible réouverture progressive des collèges à partir du 18 mai prochain. Par ailleurs, les manifestations culturelles sont suspendues jusqu'au mi-juillet, les restaurants restent fermés afin de respecter la distanciation sociale. Ces décisions contradictoires et incohérentes sont inquiétantes et hasardeuses.

Pour les syndicats de la FSU, la priorité doit rester la santé des élèves, de tous les personnels et de l'ensemble de la population : toutes les conditions sanitaires doivent donc être réunies avant tout retour en classe et dans les services.

Un projet de protocole a été rendu public, qui s'appuie sur les recommandations du comité scientifique Covid-19 rendues publiques le 24 avril. De nombreuses questions se posent alors. Comment faire respecter la distanciation sociale dans des classes de 30 élèves, dans les couloirs des collèges, dans la cour, sur et dans les installations sportives, comment assurer la sécurité et la santé de tous à la cantine, au CDI, dans les vies scolaires, les espaces administratifs, etc. ? Comment organiser le ramassage scolaire ? Nombre de ces questions relèvent de la compétence du département, sans oublier la protection des agents.

La FSU a demandé la tenue du CHS-CTD63 avant la réouverture des collèges pour tout ce qui concerne les personnels de l'Education.

Les syndicats de la FSU exigent donc, avant toute décision de réouverture des collèges, des garanties concrètes de la part du Conseil Départemental du Puy de Dôme :

- les agents vulnérables ou en position de vulnérabilité ne doivent pas revenir dans le collège. Ils doivent bénéficier des Autorisations Spéciales d'Absence comme à l'heure actuelle et dans les mêmes conditions.

- de même les agents contaminés mais considérés guéris ne doivent pas reprendre puisque la contagiosité a été retrouvée jusqu'à 37 jours après et que nous n'avons aucune garantie sur l'immunisation.

- un protocole de reprise du travail, sur la base du protocole national, le plus précis possible et identique pour tous les collèges doit être mis en place avec l'inspection d'Académie du Puy de Dôme afin de garantir la sécurité de tous les personnels et de tous les élèves. Ce protocole doit prévoir la déclinaison obligatoire, établissement par établissement, d'un rapport détaillant le fonctionnement prévu et l'ensemble des mesures de protection prises : *distanciation sociale (nombre d'agents intervenant en même temps, horaires des agents, délai entre les interventions, présence d'autres usagers), distribution et port du masque, conditions de distribution de gel hydro-alcoolique, mesures de dépistage du COVID, etc.*). Il doit être mis à disposition des membres des CHS concernés tout au long de la période de déconfinement.

- les modalités précises de fonctionnement des cantines et du transport scolaire dans le respect des préconisations de sécurité. Ces sujets sont d'une importance cruciale pour pouvoir envisager le retour des élèves les plus éloignés du système scolaire.

- la gestion de la désinfection régulière des locaux.

De façon plus générale, pour les syndicats de la FSU, le protocole doit prendre en compte les éléments suivants :

- l'ensemble des personnels, dont les agents territoriaux, et des usagers doit disposer, dès le 18 mai, de tous les matériels de protection nécessaires sans que cela impacte le budget des établissements.

- le dépistage des personnels et des élèves doit être massif et débuter dès la reprise.

Si ces conditions venaient à ne pas être remplies, les syndicats de la FSU, prendront toutes leurs responsabilités en tant qu'organisations syndicales pour protéger la santé des personnels, des usagers et de leurs familles.

Nous vous prions d'agréer M. le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education.

Fabien Claveau, secrétaire académique adjoint du SNES-FSU Clermont,
Philippe Leyrat, secrétaire départemental du SNES-FSU Puy de Dôme,
Claude Delétang, secrétaire départemental de la FSU 63



Une copie de ce courrier est envoyée aux groupes parlementaires du CD63